



MUNICIPALITE DE SALVAN



Informations aux parents
et aux enfants

Année scolaire 2008-2009

RENTREE SCOLAIRE : Jeudi 21 août 2008 à 8 h 45

Bibliothèque

N° de téléphone et fax :
bibliotheque@salvan.ch

027 / 761 10 15

Ouverture

Les mardis de 13h45 à 16h30
Les vendredis de 13h45 à 17h00

Responsable

Mme Bossy Josiane, tél privé

027 / 761 10 28

La bibliothèque est un service public entièrement gratuit accessible à tous. Les élèves de 1^{ère} enfantine qui n'ont pas encore la possibilité de la fréquenter pendant les horaires scolaires sont les bienvenus ainsi que leurs parents et les membres de la fratrie plus jeunes ou déjà en secondaire.

Transport pour cycle et collège

Les élèves peuvent aller retirer leur abonnement annuel à la gare des Marécottes dès mi-août, celle-ci étant ouverte de 8h à 12h et de 15h à 17h. Afin de régler cette formalité au mieux, munissez-vous d'une photo passeport ou de votre ancien abonnement. Les parents qui choisissent de faire suivre le Collège à leurs enfants durant la dernière année scolaire obligatoire sont priés de faire parvenir leurs abonnements de train à l'Administration Communale, pour un remboursement partiel à la fin de l'année scolaire.

Horaires valables jusqu'au 13.12.2008

Pour Martigny :

Le Trétien	6h57
La Médettaz	7h00
Les Marécottes	7h01
Salvan	7h05
Martigny	7h26

Retour

Martigny	12h01	16h43
Salvan	12h18	17h00
Les Marécottes	12h22	17h04
La Médettaz	12h23	17h05
Le Trétien	12h26	17h08

Adresses utiles

Président de la commission scolaire :

M. Roland Décaillet

079 / 301 33 57

Membres de la commission scolaire et de la garderie de Salvan :

M. le Curé Guy Luisier, Mmes Michèle Gay, Anne-Loyse Gross, Marielle Jacquier, Laetitia Lattion, Nathalie Rieben-Huber, Mr Christian Chevalley

Directeur des écoles :

M. Jean-Noël Décaillet

jean-noel.decaillet@salvan.ch

Centre scolaire

027 / 761 19 15

Concierge :

M. Philippe Décaillet

079 / 449 01 19

Inspecteur scolaire :

M. Jean-Daniel Métrailler

027 / 203 10 56

Office médico-pédagogique valaisan

OMPV (Martigny)

027 / 721 26 53

Maltraitance infantile

027 / 721 26 53

Infirmières scolaires du CMS Martigny sauf vendredi

027 / 721 26 79

Consultation des nourrissons

027 / 721 26 74

Crèche Caliméro

027 / 761 21 71

Service des assistants sociaux

027 / 721 26 80

C. O. Ste Marie

027 / 722 22 42

C. O. Ste Jeanne

027 / 722 22 88

Collège de l'Abbaye

024 / 486.04.86

Informations complémentaires

A tout moment, les membres de la commission scolaire, le directeur des écoles et le personnel enseignant restent à votre disposition pour l'obtention de renseignements complémentaires. En outre, chaque titulaire de classe organisera une réunion informative pour les parents au cours du 1^{er} trimestre. Toutes ces données sont actualisées sur le site de la commune www.salvan.ch.

Répartition des classes

1^{ère} et 2^{ème} enfantines : Mme Décaillet-Besse Isabelle

1^{ère} et 2^{ème} primaires : Mme Décaillet-Burdet Isabelle
Mme Lonfat Dominique

3^{ème} et 4^{ème} primaires : Mme Loye Delphine

5^{ème} primaire : M. Décaillet Jean-Noël

6^{ème} primaire : M. Gay-Balmaz Jean-Frédéric

Cours ACM : Mme Chevalley Aline
Mme Lugon-Moulin Céline

Cours d'appui : Mme Legrand Karine

Cours d'enseignement religieux : Mme Lonfat Dominique
M. le Curé Luisier Guy
Mme Claivaz Patricia

Cours de ski : Ecole suisse de ski

Cours de natation : Mme Gerster Pascale

Effectifs scolaires 2008-2009

1^{ère} enfantine : 4 élèves

2^{ème} enfantine : 11 élèves

Comme l'école enfantine est facultative, en inscrivant leurs enfants, les parents s'engagent à ce que ces derniers fréquentent les cours régulièrement durant toute l'année scolaire.

1^{ère} primaire : 11 élèves

2^{ème} primaire : 11 élèves

3^{ème} primaire : 11 élèves

4^{ème} primaire : 11 élèves

5^{ème} primaire : 13 élèves

6^{ème} primaire : 15 élèves

Total : 87 élèves

(Liste arrêtée au 9 juillet 2008)

Horaire du premier jour de classe

Jeudi 21 août 2008 à 8 h 45

Tous les élèves des classes enfantines et primaires se retrouvent dans la cour de l'école où ils seront accueillis par le président de la commission scolaire.

Horaires

1^{ère} enfantine

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI								
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI								
VENDREDI								

2^{ème} enfantine

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI								
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI								
VENDREDI								

1^{ère} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI								
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI								
VENDREDI				Appui				

2^{ème} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI				Appui				
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI								
VENDREDI								

des classes

3^{ème} et 4^{ème} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI								
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI								
VENDREDI								

5^{ème} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI								
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI								
VENDREDI								

6^{ème} primaire

	8h	8h40	11h	11h30	12h	13h45	15h35	16h15
LUNDI								
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI								
VENDREDI								

Transports

Le transport de tous les élèves du Trétien, des Marécottes et des Granges est assuré par un bus de la Compagnie T.M.R., mais pour la course de 13 h 30, les élèves de 6^{ème} primaire de ces villages descendent à pied depuis le Crételet.

Nous rappelons que seul les enfants des villages utilisent le bus. Le véhicule mis à disposition ne permettant pas de prendre un contingent plus élevé, les élèves de Salvan qui l'emprunteraient occasionnellement doivent en avertir le centre scolaire au préalable.

matin

Aller

	Lu-ma- me-je-ve	Lu-ma- me-je-ve
Trétien	7h35	
Bettex	7h40	
Télécabine	7h44	8h24
Crételet	7h50	8h30
Salvan	7h55	8h35

Retour

	Lu-ma- mer-je- ve	Lu-ma- je-ve
Salvan	11h05	11h35
Crételet	11h09	11h39
Bettex	11h13	11h43
Télécabine	11h15	11h45
Trétien	*	11h55

* le mercredi le bus arrive au Trétien à 11 h25

après-midi

Aller

	Lundi-mardi Jeudi-vendredi
Trétien	13h15
Bettex	13h20
Télécabine	13h24
Crételet	13h30
Salvan	13h35

Retour

	Lundi-mardi Jeudi-vendredi
Salvan	16h20
Crételet	16h24
Bettex	16h28
Télécabine	16h30
Trétien	16h40

Les élèves doivent être respectueux, prudents et disciplinés, les règles de sécurité exigeant que tous voyagent **assis**.

La commission scolaire peut intervenir et punir les élèves en cas de mauvais comportement dans les transports scolaires et publics, mais décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

Discipline

Pendant les récréations, les élèves ont l'interdiction formelle de quitter la cour d'école sans l'autorisation d'un enseignant.

Tout dégât causé dans l'enceinte de l'école, en dehors des heures de classe, est à la charge des parents.

En dehors des heures de classe, ils n'ont pas la permission de rester dans les bâtiments scolaires sauf sur autorisation donnée par le personnel enseignant. Ils respectent locaux, matériel et véhicules mis à leur disposition. Ils se conforment aux instructions données par la commission scolaire, le personnel enseignant, le concierge et le personnel des services de transport.

A la fin des cours, les élèves se rendent directement à leur domicile sans traîner dans les rues.

Durant les heures d'école, nous déconseillons de porter des objets de valeur ainsi que de l'argent personnel et déclinons toute responsabilité, en cas de perte ou de vol. Par ailleurs, ***l'introduction de matériel électronique de loisirs tel MP3, natel, Ipod est strictement interdit dans le centre scolaire et le bus (il pourra être confisqué), le port de chaussures à roulettes est également prohibé.***

Les objets trouvés peuvent être récupérés auprès du concierge.

Absences non-prévues

En cas de maladie, les parents sont priés d'aviser le titulaire par téléphone, si possible avant l'heure de classe, soit directement à son domicile ou au centre scolaire au no 027 / 761 19 15, **avant 8 h.**

A leur retour en classe, les élèves présenteront leur agenda rempli à la page des absences en indiquant le motif de cette dernière. Si l'absence dure plus d'une semaine, il conviendra d'aviser le président de la commission scolaire et de lui remettre un certificat médical.

Dispenses et congés

Fréquentation des cours :

La fréquentation de tous les cours prévus au programme est obligatoire.

Congés :

Des congés individuels peuvent être accordés :

- a) par le maître pour une durée d'une demi-journée ;
- b) par le président de la commission scolaire, jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
- c) par l'inspecteur, de dix à vingt-sept demi-journées de classe effective ;
- d) par le département au-delà de vingt-sept demi-journées.

Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, au président de la commission scolaire. Le préavis du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi du programme.

Assurance

La Commune prend en charge les cotisations des élèves selon le contrat signé avec la Mutuelle valaisanne dont les prestations sont les suivantes :

- capital en cas de décès suite à un accident	Frs	3000. -
- capital en cas d'invalidité suite à un accident (système progressif 225%)	Frs	50000. -
- frais de traitements dentaires et frais de transports par suite d'accident, maximum annuel	Frs	7500. -

Plan de scolarité 2008-2009

Début d'année scolaire	jeudi matin	21 août 2008
Fin d'année scolaire	vendredi soir	26 juin 2009

Vacances et congés

Congés hebdomadaires	mercredi après-midi, samedi et dimanche toute la journée
Automne	du mercredi midi 22 octobre 2008 au lundi matin 3 novembre 2008
Immaculée Conception	lundi 8 décembre 2008
Noël	du mardi soir 23 décembre 2008 Au mercredi matin 7 janvier 2009 <u>A l'école toute la journée</u>
Carnaval	du vendredi soir 20 février 2009 au lundi matin 2 mars 2009
St-Joseph	du mercredi midi 18 mars 2009 Au lundi matin 23 mars 2009
Pâques	du mercredi midi 8 avril 2009 au lundi matin 20 avril 2009
Ascension	du mercredi midi 20 mai 2009 au lundi matin 25 mai 2009
Pentecôte	lundi 1 ^{er} juin 2009
Fête-Dieu	jeudi 11 juin 2009

Nous signalons aux parents que les vacances familiales ou les voyages dans les pays d'origine sont à programmer en respectant scrupuleusement ce plan.

Garderie Caliméro

Cette structure d'accueil pour enfants de 18 mois à 6 ans propose aussi la prise en charge des élèves de première et deuxième primaires qui ont des demi-journées de congé le lundi et le vendredi matin.

Elle peut également assurer, sur inscription, le repas de midi pour les élèves du centre scolaire.

Heures d'ouverture : de 7 h à 18 h 30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 7 h à 12 h le mercredi

L'équipe éducative formée de Mmes Laetitia Lattion et Marielle Lugon-Moulin vous remercient de respecter les engagements pour vos enfants comme de transmettre le planning de leur présence un mois à l'avance et d'excuser une absence assez tôt. Elle vous demande de vous conformer aux heures d'arrivée et de départ suivantes :

Heures d'arrivée : de 7 h à 9 h, de 11 h à 11 h 30 et de 13 h30 à 14 h 30

Heures de départ : de 11 h à 12 h, de 13 h30 à 14 h et dès 16h 30

La commission scolaire